

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DECEMBRE 2023

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 12 décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 07 décembre 2023, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BOURDEAUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14, Présents : 12, Votants : 14.

Étaient présents : Patrick BOURDEAUX, Didier JODIN, Sandrine HAGNIER, Frédéric FONTAINE, Arnaud GOEPP, Christelle VAN ASSCHE, Fabrice LECLERC, Laurent DUVAL, Adrien FARÉ, Mélanie DELANGE, Laurent JOUFFROY, Julien THORON.

Absent(s) :

Brunhilde JENNY pouvoir à Arnaud GOEPP

Monique BOURDEAUX pouvoir Laurent JOUFFROY

Secrétaire de séance : Laurent JOUFFROY

1-Approbation du procès-verbal du 07 Novembre 2023

Le vote du procès-verbal du 07 novembre a été ajourné et sera proposé au prochain Conseil municipal.

2- Règlement du cimetière

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric FONTAINE qui est responsable de la commission cimetière.

Monsieur FONTAINE informe que la commission cimetière s'est réuni à plusieurs reprises afin de procéder à l'élaboration d'un règlement cimetière / columbarium.

Le projet a été envoyé à l'ensemble du Conseil municipal et sera annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le projet de règlement du cimetière

3- Tarifs des concessions, case de columbarium et caverne

Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric FONTAINE qui est responsable de la commission cimetière.

Arrivée de Julien THORON à 19h30.

Arrivée de Sandrine HAGNIER à 19h35.

Monsieur FONTAINE informe que la commission cimetière s'est réuni à plusieurs reprises afin de procéder à la révision des prix de concession, columbarium et caverne.

Voici les tarifs proposés au Conseil municipal :

Concession 10 ans : 200 €

Concession 30 ans : 450 €

Concession 50 ans : 900 €

Columbarium ou caverne 10 ans : 150€

Columbarium ou caverne 30 ans : 400€

Columbarium ou caverne 50 ans : 850€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs.

Vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 2 (Laurent DUVAL et Julien THORON)

4- Création d'un poste au service animation

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sandrine HAGNIER.

Madame Sandrine HAGNIER indique que notre agent a fait une demande de modification de répartition de son temps de travail sur sa filière animation et technique.

L'agent souhaite être sur le poste animation à hauteur de 19h25 hebdomadaire.

La modification de la répartition de son temps de travail est supérieure à 10%, ce qui engendre une création de poste.

Il faudra supprimer son ancien poste.

Vote :

Abstention : 1 (Adrien FARÉ)

Contre : 0

Pour : 13

5- Création d'un poste au service technique

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Sandrine HAGNIER.

Madame Sandrine HAGNIER indique que notre agent a fait une demande de modification de répartition de son temps de travail sur sa filière animation et technique.

L'agent souhaite être sur le poste technique à hauteur de 15h75 hebdomadaire.

La modification de la répartition de son temps de travail est supérieure à 10%, ce qui engendre une création de poste.

Il faudra supprimer son ancien poste.

Vote :

Abstention : 1 (Adrien FARÉ)

Contre : 0

Pour : 13

6- Subvention pour la classe sans cartable

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HAGNIER adjointe à l'enfance.

Madame HAGNIER informe que les maîtresses souhaitent renouveler « la classe sans cartable » et demande une subvention de 3 500 euros à la commune pour la caisse des écoles.

Le thème de cette année est sur les bandes dessinées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention de 3 500 euros à la Caisse des écoles pour l'année 2024.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1 (Laurent JOUFFROY)

7- Création d'un Conseil municipal des jeunes

Monsieur le Maire laisse la parole à Julien THORON porteur du projet.

Le Conseil sera composé de 8 candidats de la tranche d'âge 7ans à 11ans (classe CE2), et de 7 candidats de la tranche d'âge 12ans-16ans.

Le Conseil Municipal des Jeunes sera au nombre de 8 à 15 personnes et chaque élève Mahieutin pourra voter pour un candidat.

Les membres seront élus pour une durée de deux ans.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil municipal,

Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

Vu la charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale,

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'importance de développer le sens civique auprès des jeunes en menant des actions d'intérêt général dans le cadre de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Considérant que cette instance offrira aux jeunes un espace de parole et leur permettra de participer à la vie de la commune en les impliquant dans la vie démocratique,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la création d'un Conseil municipal des jeunes.

8- Charte du Conseil municipal des jeunes

Le Conseil municipal,

Vu la Convention Internationale des Droits de l'Enfant,

Vu la charte Européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale,

Vu l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération 2023-55 du 12 décembre approuvant la création du Conseil Municipal des Jeunes ;

Considérant la nécessité d'approuver la charte du Conseil Municipal des Jeunes,

Considérant la réunion de travail du 23 octobre 2023,

Considérant la charte reprise dans son intégralité ci-dessous :

Charte des Élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Les conseillers municipaux sont tous égaux et ont les mêmes droits et devoirs.

Les droits

Le conseiller a le droit de :

- exprimer ses opinions,
- proposer des projets ou actions,
- organiser des manifestations culturelles, solidaires ou de loisirs, des expositions ou des fêtes,
- s'impliquer dans des actions locales, nationales, européennes ou mondiales,
- donner aux autres jeunes la possibilité de participer à la vie citoyenne,
- se faire représenter par un autre conseiller lorsqu'il ne peut participer à une séance, en lui donnant sa procuration.

Les obligations

Le conseiller élu représentant l'ensemble des jeunes de Villiers-le-Mahieu pour la durée de son mandat.

Il s'engage à :

- s'investir dans les projets du C.M.J,
- informer les jeunes de Villiers-le-Mahieu des actions du C.M.J.,
- établir un lien entre les générations de la commune,
- assister aux réunions,
- favoriser la citoyenneté et l'expression des personnes,
- être porteur de projets et œuvrer à leur réalisation pour améliorer le quotidien des jeunes de la commune,
- s'informer des besoins et envies des jeunes de la commune,
- être respectueux et communiquer avec les autres membres du C.M.J.,
- être le représentant des jeunes auprès des élus municipaux adultes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité la charte du Conseil Municipal des Jeunes.

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier

9- Nomination titulaire et suppléant concernant Pouce Yvelines

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement de la commune, il y a lieu de désigner des délégués au sein des différents syndicats dont la commune dépend.

La commune étant adhérente, nous devons désigner un titulaire et un suppléant pour Pouce Yvelines.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité désigne comme délégués :

Titulaire : Frédéric FONTAINE

Suppléant : Fabrice LECLERC

Questions diverses :

Monsieur Adrien FARÉ demande ce qu'il en est des demandes de subventions auprès de ANS et de la région pour le projet parcours sportif.

Madame Julie BENMEBAREK indique que les subventions seront demandées sur l'exercice 2024.

Monsieur Frédéric FONTAINE souhaite faire un flash info avant Noël avec le mot du Maire, les vœux, l'avancement du chantier Enedis et l'agenda sur les prochains événements. Après concertation, il est décidé de faire la distribution fin décembre avant Noël et les chroniques en Mars/Avril.

Madame Sandrine HAGNIER indique qu'elle a 6 inscrits pour le concours « Décorations de Noël ». Le gagnant sera annoncé dans le flash info.

Monsieur Patrick BOURDEAUX indique avoir fait le point avec la gendarmerie concernant la parade de Noël. Un arrêté de circulation sera fait dans ce sens.

Monsieur Patrick BOURDEAUX informe que la fête du village sera le 15 juin. Il est nécessaire de faire appel aux bénévoles avant, pendant et après la fête.

Monsieur Patrick BOURDEAUX indique que le prochain Conseil municipal sera le 23 janvier 2024.

Monsieur Fabrice LECLERC demande s'il n'est pas possible de recevoir 2 propositions de dates pour chaque Conseil municipal afin que le plus grand nombre de conseiller puisse être présent.

Monsieur le Maire indique que malheureusement ce n'est pas possible pour le Conseil de janvier, car il part 10 jours en vacances et que nous devons absolument faire un Conseil municipal fin janvier, mais il proposera un planning prévisionnel pour l'année.

Monsieur le Maire informe qu'il nous manque de l'aide pour préparer la parade de Noël de ce week-end et fait le point sur le besoin de matériel avec l'équipe municipale.

Monsieur Fabrice LECLERC propose un tableau de bord retraçant l'ensemble des projets supérieur à 10 000€ avec les identités des entreprises sollicitées, le chiffrage, etc... afin d'avoir une transparence totale. L'équipe n'est pas contre cette idée.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est en train d'étudier avec notre Maître d'œuvre, les réponses des appels d'offres concernant les travaux de voirie au niveau de la rue des 24 arpents. Il fera un retour rapidement à l'ensemble de l'équipe municipale.

Monsieur Didier JODIN fait un rappel des dates limite de dépôt pour les demandes de subventions.

Monsieur le Maire indique que nous avons reçu une réponse favorable du département pour la demande de subvention sur « Travaux de voirie et sécurisation des écoles ».

Monsieur Adrien FARÉ indique avoir été interpellé par un habitant sur la sécurité de la rue des prés, il indique qu'au niveau du déport du sens alternatif, il manque les panneaux de signalisation.

Monsieur le Maire indique avoir sollicité une entreprise pour le remplacement des panneaux complètement arrachés.

Monsieur Adrien FARÉ souhaite avoir un compte-rendu de la réunion avec l'ADEM.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu Monsieur LOLLIOZ afin d'évoquer le projet de plateforme de compostage, car celui-ci a fait un recours.

Monsieur le Maire indique avoir procédé à des demandes de devis concernant la remise en état des locaux du foot douches, la ventilation, des grilles au sol ainsi que le ménage pour une remise en état. Il a été constaté que les eaux usées des douches arrivent au niveau de la mare.

Monsieur Julien THORON informe qu'ils sont plusieurs dans le Conseil municipal avec des habitants à vouloir faire un comité des fêtes. L'objectif de ce comité est de proposer de nouvelles choses à nos habitants et d'avoir une meilleure visibilité sur les dépenses et recettes de la fête du village. Il propose de présenter le projet à l'équipe municipale ainsi qu'aux différentes associations en début d'année 2024.

Monsieur Fabrice LECLERC souhaite évoquer prochainement les conditions de publications des chroniques Mahieutines en présence du responsable de communication.

Fin de la séance à 21h40